CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1200 **Valable du 04/06/2026 au 03/06/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/03/2001
Forme juridique : SARL

Capital : 38 000

Dénomination sociale : LUC DANIEL COUVERTURE

111 RUE MARCEAU
62790 LEFOREST

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 434 927 356

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 434 927 356 00031
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 43371J

Assurance Responsabilité travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10550799104

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA ASSURANCES IARD 10550799104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 21 40 47 41 **Fax :** 03 21 40 68 53
Portable : 06 63 46 89 27
Responsabilité légale : FRACKOWIAK DAVID, DANIEL CO-GÉRANT
LUC DANIEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE / LUC ELODIE, YVETTE, MONIQUE CO-GÉRANTE

Responsable Technique : LUC DANIEL

Site internet :
E-mail : etude@luc-daniel-couverture.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	41	EFF3	9 106 185	CA7
Dans l'activité	7	EFF2	874 324	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 13/04/2026	04/06/2026	03/06/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 15/06/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025